

L'ERI et le bureau d'Esdac France vous recommandent cet article où, par souci de confidentialité envers les demandeurs de cet accompagnement, ni le nom des accompagnateurs, ni leur sexe, ne seront mentionnés.

Un cas d'accompagnement Esdac face à l'emprise et à l'abus de pouvoir

Esdac a été sollicité par une communauté de religieuses pour l'aider à discerner si une demande d'affiliation était à retenir ou non.

Les premiers contacts avec la responsable de cette communauté (sans son conseil) ont été très chaleureux. Assez vite cependant, les accompagnateurs Esdac ont éprouvé un certain malaise face à des comportements ressentis comme séducteurs, à quelque chose d'excessif dans les gestes, le volume et le débit des paroles de la responsable.

Lors de la session, les religieuses se sont pleinement investies dans la prière. Mais, en plenum, certaines restaient silencieuses, voire quelque peu renfrognées, alors que d'autres faisaient amplement écho aux prises de paroles abondantes et hautement spirituelles de leur responsable. Progressivement, la parole s'est libérée. Dans le respect se sont exprimées des nuances, des réserves, des peurs, des souffrances, des colères. Alors, à plusieurs reprises, la responsable a demandé un entretien personnel avec les deux accompagnateurs : tentatives de persuasion à ses idées puis d'intimidation, jugements sévères portés envers les religieuses qui avaient osé une parole libre.

Les accompagnateurs ont mis fin à ce type de rencontre, discernant unanimement un abus de pouvoir et un abus spirituel exercés sur la communauté. Ainsi, les petits groupes avaient été composés par la responsable. Celle-ci avait rapidement bloqué toute rencontre, lors des pauses, entre les accompagnateurs et les religieuses. Une religieuse a pu cependant, entre deux portes, souffler aux accompagnateurs combien la vie en communauté était douloureuse, « trop dure ».

Au terme de la session, le groupe penchait nettement vers un "non" à l'affiliation.

The ERI and the Esdac France bureau recommend this article where, out of concern for the confidentiality of those who requested this accompaniment, neither the names of the facilitators, nor their gender, will be mentioned.

A case of Esdac facilitators confronted with domination and power abuse

The case itself is described in the french version of the article

Abstracts:

In their work and in the report submitted on 5 October 2021 by Jean-Marc Sauvé, the members of Ciase (Independent Commission on Sexual Abuse in the Church; France) have given themselves a priority:

"Any awareness of abuse (sexual abuse or other forms of abuse) in the Church, any decision, any action to prevent or remedy it must begin by taking into consideration, listening to the victims, a listening where the one who listens lets himself be deeply touched."

Sr Véronique Margron, Dominican, President of CORREF (Conference of Religious of France), led a training session on the issue of abuse for the Esdac France team.

She stated:

"Cases of (sexual of power) abuse in closed environments, especially in the Church, can only be revealed by external intervention. When external interveners have got their foot in the door, they must persevere, face storms or silence if necessary, and never be satisfied with their powerlessness. Suffering cannot remain under a "lead cover". When it is impossible, in good conscience, after an animation, to keep silent about an observed suffering, the breaking of secrecy can be legitimate."

Esdac must therefore be this external intervener during an event where this type of "lead cover" has been discerned.

In the event of a case of abuse in a group where suffering is apparent, after discernment with the Esdac office, an alert to the competent authorities or associations should be made with the approval of Esdac, as a team (and no longer by a single facilitator)

Il avait été convenu que les accompagnateurs enverraient à la responsable les notes prises lors des plenums, notes qui seraient diffusées aux religieuses qui n'avaient pas d'adresses mail personnelles. Mais les religieuses n'ont pas reçu les documents envoyés. Ceux-ci ont été déchirés, devant son conseil, par la responsable qui a fait procéder à un vote où l'affiliation a été acceptée.

A la relecture, il s'avéra que l'affiliation peut être, pour une responsable de communauté ayant épuisé le nombre maximal d'années à ce poste, un moyen de conserver - de fait et non de droit - le pouvoir sur une communauté, dans la mesure où celle qui fut responsable d'une communauté devient la supérieure de la communauté affiliée.

Le hasard (la Providence... ?) a fait que des religieuses qui avaient quitté cette communauté (dont l'une depuis 10 ans) entrent - directement ou indirectement - en contact avec un des animatrices Esdac. Elles confirmèrent que cette communauté était « terre de souffrance pour certaines religieuses, terre d'esclavage pour d'autres » depuis plus de 20 ans, du fait de la même responsable.

L'animation Esdac étant terminée, que faire de ce qui avait été mis au jour ? Était-ce du ressort d'Esdac ? Si oui, dans le contexte de base du respect de la confidentialité, qu'entreprendre, qui contacter ? Les accompagnateurs ont soumis au bureau d'Esdac France une proposition de lettre qui serait à envoyer à la CORREF (Conférence des religieux et religieuses de France), à l'évêque du diocèse et à la responsable de la fédération à laquelle appartient la communauté. Les avis des membres du bureau ont divergé. La majorité d'entre eux, privilégiant la prudence, la patience et la confidentialité, ont estimé - en mettant peut-être un peu en cause la gravité des faits constatés ou le discernement des accompagnateurs concernés - que l'affaire était close pour Esdac. D'autres pensaient que se taire était se rendre complices de faits avérés, graves, qui n'avaient que trop duré. Il a été décidé qu'un des accompagnateurs prendrait, seul, la responsabilité d'envoyer cette lettre, sans l'aval d'Esdac.

La CORREF, préalablement consultée, a conseillé de lancer cette alerte à l'évêque et à la fédération concernés.

Il s'est trouvé qu'au même moment, sr Véronique Margron, dominicaine, présidente de la CORREF, a animé une formation sur l'emprise et les abus pour l'équipe Esdac France. La question de se taire ou de lancer l'alerte lui a été posée. Sr Véronique avait été mise préalablement au courant, par plusieurs personnes, des abus dans cette communauté. A cette question posée en formation, la réponse de sr Véronique a été claire :

"Les cas d'abus dans les milieux fermés, plus particulièrement en Église, ne peuvent être révélés que par une intervention extérieure. Lorsque des intervenants extérieurs ont mis le pied dans la porte, ils doivent persévérer, affronter au besoin les tempêtes ou le silence et ne jamais se satisfaire de leur impuissance. La souffrance ne peut rester sous une chape de plomb. Lorsqu'il est impossible, en conscience, après une animation, de taire une souffrance constatée, la rupture du secret peut être légitime."

Esdac doit donc être cet intervenant extérieur lors d'une animation où ce type de « chape de plomb » a été discerné.

À la réception de la lettre, très factuelle, signalant les abus et les souffrances dans cette communauté, la responsable de la fédération s'est étonnée, louant le charisme et le rayonnement largement reconnus de la responsable de cette communauté. Plus tard son avis s'est modifié à la suite du travail fait avec l'évêque.

L'évêque, après un deuxième courrier, a remercié pour ces lettres, a qualifié leurs apports de « précieux et importants ». Il a procédé à une visite canonique avec la responsable fédérale, a consulté à plusieurs reprises, individuellement, chacune des religieuses, a reçu une religieuse qui avait dû quitter cette communauté pour pouvoir vivre sa vocation, a consulté la cellule d'accueil et d'écoute du diocèse, a consulté à son tour sr Véronique..

Un accompagnement est en route dans cette communauté. Il a été demandé à la responsable de prendre un temps de repos.

A la relecture, les animateurs concernés retiennent quelques points de vigilance :

- Pour toute animation, il importe de s'assurer, lors de la préparation :
 - que le/la responsable d'un groupe ne soit pas le seul interlocuteur des animateurs Esdac (dans une communauté religieuse, nécessité du/de la responsable et de son conseil). Il en est de même pour la composition des petits groupes (si ce ne sont pas les accompagnateurs Esdac qui s'en chargent.)
 - que tous les membres du groupe aient eu accès aux mêmes informations de base nécessaires au discernement. La manipulation se manifeste en effet par des rétentions d'informations.
 - que les animateurs obtiennent des engagements du/de la responsable et de son conseil :
 - . les rencontres informelles de tous les membres du groupe, entre eux ou avec les animateurs Esdac, seront possibles lors de tous les temps de pause
 - . les documents envoyés par les animateurs Esdac au terme de l'animation seront transmis à chaque membre du groupe
- Lors de l'animation,
 - que les animateurs restent ancrés dans la prière, la paix et l'unité face à la ténacité du/de la responsable d'avoir le dernier mot, face à toute ses tentatives de désolidariser les animateurs Esdac ainsi que par les manifestations de colère, de détresse, les larmes des participantes.
- En cas de constat d'emprise, d'abus dans un groupe où se manifeste de la souffrance, après discernement avec le bureau d'Esdac, l'alerte auprès des instances ou associations compétentes devra être faite avec l'aval d'Esdac, en équipe (et non plus par un seul accompagnateur).

Quelques ouvrages qui peuvent aider à mieux détecter, comprendre et agir en cas d'abus ou d'emprise :

- o Risques et dérives de la vie religieuse. Dysmas de Lassus. Editions du Cerf, mars 2020
- o Faire face à la perversion. Lytta Basset. Albin Michel, octobre 2019
- o Manipulateurs de Pascal Ide. Editions Emmanuel, octobre 2016

Pour conclure

Dans leur travail et dans le rapport remis le 5 octobre 2021 par Jean-Marc Sauvé, les membres de la Ciase (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) se sont donnés une priorité:

Toute prise de conscience d'abus (abus sexuels ou autres formes d'abus) en Église, toute décision, toute action pour les prévenir ou y remédier doit commencer par la prise en considération, l'écoute des victimes, une écoute où celui qui écoute se laisse profondément toucher.

Lectures utiles parmi d'autres:

- Un extrait du rapport Sauvé, recueil de témoignages de victimes d'abus en Église : *“De victimes à témoins”*
<https://www.ciase.fr/medias/Ciase-Rapport-5-octobre-2021-Annexe-AN32-Recueil-de-temoignages-De-victimes-a-temoins.pdf>
- L'excellent témoignage de Patrick Goujon sj : *“Prière de ne pas abuser”*, Seuil, 7 octobre 2021
- Etd'autres textes sur [esdac.net](https://www.esdac.net); détails, plus loin en page 13